

ORGANISATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT DU CENTRE DE FORMATION SIMON ROUSSEAU ANNEE 2025

REFERENTIEL D'ACTIVITES

DU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les cinq domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification y associant de fait les compétences requises et les activités réalisables.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

REFERENTIEL DE FORMATION

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences				
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel				
	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une					
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS	pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en				
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2				
Bloc 3 - Information et	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant				
accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel				
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en				
aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	associés					
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations					
activités de soins, à la qualité/gestion des risques	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri- professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	milieu professionnel				

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Organisation de la formation théorique : 770 heures

•	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
•	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
•	Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
•	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
•	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
•	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
•	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
•	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
•	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
•	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
•	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
•	Module 9. – Traitement des informations	35 h
•	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Organisation de la formation clinique : 770 heures

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

CALENDRIER DE LA FORMATION

2025		PRON	//OI01/2	2025 - 12	/2025																V:31/07/2024	k .
Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
mer 01		sam 01		sam 01		mar 01	M3	jeu 01		dim 01		mar 01.		ven 01	lun 01	TPG + M4	mer 01		sam 01		lun 01	TPG+M10
jeu 02		dim 02		dim 02		mer 02		ven 02		lun 02	TPG+M4	mer 02		sam 02	mar 02		jeu 02	M4	dim 02		mar 02	
ven 03		lun 03	M3	lun 03		jeu 03	M2	sam 03		mar 03		jeu 03		dim 03	mer 03	M4	ven 03		lun 03		mer 03	M10
sam 04		mar 04		mar 04		ven 04		dim 04		mer 04	M4	ven 04		lun 04	jeu 04		sam 04		mar 04		jeu 04	
dim 05		mer 05		mer 05		sam 05		lun 05		jeu 05		sam 05		mar 05	ven 05		dim 05		mer 05		ven 05	
lun 06		jeu 06		jeu 06		dim 06		mar 06		ven 06	M6	dim 06		mer 06	sam 06		lun 06		jeu 06		sam 06	
mar 07		ven 07	M3	ven 07		lun 07		mer 07		sam 07		lun 07		jeu 07	dim 07		mar 07	M4 FGSU	ven 07		dim 07	
mer 08	API	sam 08		sam 08		mar 08		jeu 08		dim 08		mar 08		ven 08	lun 08		mer 08		sam 08		lun 08	TPG
jeu 09		dim 09		dim 09		mer 09	M1	ven 09		lun 09	F	mer 09		sam 09	mar 09		jeu 09		dim 09		mar 09	SPI
ven 10		lun 10		lun 10		jeu 10		sam 10		mar 10		jeu 10		dim 10	mer 10	M9	ven 10	M10 +TPG	lun 10		mer 10	
sam 11		mar 11	M5	mar 11		ven 11		dim 11		mer 11	M6	ven 11		lun 11	jeu 11		sam 11		mer 11	F	jeu 11	
dim 12		mer 12	mo	mer 12		sam 12		lun 12		jeu 12	THE C	sam 12		mar 12	ven 12		dim 12		mer 12		ven 12	
lun 13		jeu 13		jeu 13		dim 13		mar 13		ven 13		dim 13		mer 13	sam 13		lun 13		jeu 13		sam 13	
mar 14		ven 14	M5+TPG	ven 14		lun 14	M1	mer 14		sam 14		lun 14	F	jeu 14	dim 14		mar 14		ven 14		dim 14	
mer 15	M1	sam 15		sam 15		mar 15		jeu 15		dim 15		mar 15		ven 15	lun 15		mer 15		sam 15		lun 15	
jeu 16		dim 16		dim 16		mer 16	MS	ven 16		lun 16		mer 16		sam 16	mer 16		jeu 16		dim 16		mar 16	
ven 17		lun 17		lun 17		jeu 17	INIO	sam 17		mar 17	M6	jeu 17		dim 17	mer 17	M10	ven 17		lun 17		mer 17	
sam 18		mar 18		mar 18		ven 18		dim 18		mer 18		ven 18		lun 18	jeu 18		sam 18		mer 18		jeu 18	
dim 19		mer 19		mer 19		sam 19		lun 19		jeu 19	M6 (+M5)	sam 19		mar 19	ven 19		dim 19		mer 19		ven 19	
lun 20		jeu 20		jeu 20		dim 20		mar 20		ven 20	M6	dim 20		mer 20	sam 20		lun 20		jeu 20		sam 20	
mar 21		ven 21		ven 21		lun 21	F	mer 21		sam 21		lun 21		jeu 21	dim 21		mar 21		ven 21		dim 21	
mer 22	M1	sam 22		sam 22		mar 22	M4+M8	jeu 22		dim 22		mer 22		ven 22	lun 22		mer 22		sam 22		lun 22	
jeu 23		dim 23		dim 23		mer 23	M4	ven 23		lun 23		mer 23		sam 23	mar 23	M4	jeu 23		dim 23		mar 23	
ven 24		lun 24		lun 24	TPG+ M5	jeu 24	DOM	sam 24		mar 24	M7	jeu 24		dim 24	mer 24		ven 24		lun 24		mer 24	
sam 25		mar 25		mar 25		ven 25	TPG+M4	dim 25		mer 25		ven 25		lun 25	jeu 25	M4	sam 25		mar 25		jeu 25	
dim 26		mer 26		mer 26	мз	sam 26		lun 26		jeu 26	M4	sam 26		mar 26	ven 26	M4	dim 26		mer 26		ven 26	
lun 27		jeu 27		jeu 27	M3	dim 27		mar 27		ven 27	TPG	dim 27		mer 27	sam 27		lun 27		jeu 27		sam 27	
mar 28		ven 28		ven 28		lun 28		mer 28		sam 28		lun 28		jeu 28	dim 28		mar 28		ven 28		dim 28	
mer 29	M1			sam 29		mar 29		jeu 29	F	dim 29		mar 29		ven 29	lun 29		mer 29		sam 29		lun 29	
jeu 30				dim 30		mer 30		ven 30		lun 30		mer 30		sam 30	mar 30	M4	jeu 30		dim 30		mar 30	
ven 31				lun 31	M3			sam 31				jeu 31		dim 31			ven 31				mer 31	$\overline{}$



	HEURES
API	35
TPG	35
SPI	7
M1	147
M2	21
M3	77
M4	182
M5	35
M6	70
M7	21
M8	35
M9	35
M10	70